



## ARRÊTÉ

relatif à la modification de dénomination de l'avenue  
Massenet sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates

23 mars 2005

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la pétition des riverains de l'avenue Massenet du 21 septembre 2004;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 22 novembre 2004;

Vu l'accord de la commune de Plan-les-Ouates du 21 février 2005;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

### ARRÊTE :

De modifier le type d'artère "avenue" en :

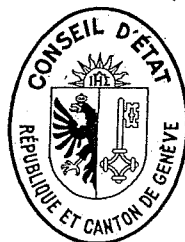
#### **Chemin Massenet**

Cette dénomination entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 14 janvier 1981, lettre A - chiffre 39, est modifié en conséquence.

Communiqué à :

DIAE	3 ex.
DF	1 ex.
DJPS	2 ex.
DAEL	3 ex.
CHA	1 ex.
OCP	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :